



25 février 2015

## Ouverture d'une structure d'accueil cantonale pour demandeurs d'asile aux Mayens de Chamoson

**(IVS).- Un nouvel hébergement collectif de premier accueil cantonal ouvrira au début juin 2015 aux Mayens de Chamoson. Il pourra accueillir jusqu'à 90 personnes. Ceci fait suite à la récente recommandation du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à tous les cantons de bien vouloir adapter les structures cantonales d'hébergement pour faire face à la hausse attendue des nouvelles demandes d'asile en Europe. Les centres d'accueil de notre canton sont depuis de nombreux mois occupés à 100% de leur capacité. Les solutions d'hébergements provisoires trouvées ces derniers mois ne suffisent plus à assurer le placement de tous les demandeurs d'asile. L'effectif de personnes provenant de pays en situation de guerre, comme actuellement la Syrie, ne cesse d'augmenter.**

L'ancienne colonie « Temps de vivre » qui se situe aux Mayens de Chamoson accueillera pour une durée de trois ans, conformément au bail signé, des familles et des personnes seules en provenance directe des centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération. Ces personnes séjourneront sur le site avant d'être transférées dans les différents appartements loués par le canton et situés sur l'ensemble du Valais.

Un encadrement administratif, social et sécuritaire sera assuré 7 jours sur 7 par des collaborateurs du Service de l'action sociale. Les résidents seront pris en charge dans l'optique d'une insertion sociale et professionnelle. Différents programmes d'activités manuelles, des cours de civisme et d'environnement, ainsi que des cours de langue seront mis en place, soit sur le site, soit dans les centres d'occupation et de formation de l'Office de l'asile. Les enfants résidant dans le centre et en âge de scolarité suivront un enseignement adapté directement sur place.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a rencontré les responsables politiques de la commune de Chamoson en vue de les informer de l'ouverture de ce centre. Ces entretiens ont eu lieu en date du 20 février 2015 avec le président de la commune puis le mardi 24 février 2015 avec l'ensemble du Conseil communal. Le président de la commune avoisinante de Leytron concernée par l'installation a également été informé par le Département.

Cette démarche a été effectuée dans l'esprit des dispositions de la nouvelle loi sur l'hébergement collectif, actuellement en traitement au Grand-Conseil : l'annonce s'est faite au minimum trois mois à l'avance et l'information a porté sur le genre de structure retenue, le nombre approximatif et la catégorie de personnes concernées, le concept et l'organisation de la prise en charge, le personnel d'encadrement, les mesures de sécurité, la prise en charge médicale ainsi que le cas échéant, la prise en charge scolaire.



Les élus locaux ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient sur le fonctionnement de ce nouvel hébergement, en présence de la cheffe du DSSC Esther Waeber-Kalbermatten.

Par ailleurs, une invitation à une soirée d'information sera prochainement adressée à la population locale par les autorités communales de Chamoson. La conseillère d'Etat y participera également.

Pour rappel, la Confédération attribue au Valais 3,9% des requérant(e)s d'asile qui séjournent en Suisse. Cette ouverture concerne uniquement l'hébergement des personnes attribuées au canton du Valais. Elle ne porte pas sur la répartition des nouveaux centres de procédure fédéraux actuellement en discussion.

***Personne de contact :***  
***La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten – 079 248 07 80***